



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 49960

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le Master of Business Administration dispensé à Maurice au sein de l'université de l'océan Indien. Soulignant l'importance de ce type de formation pour la jeunesse réunionnaise, avec notamment un enseignement bilingue français - anglais, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour la rendre plus accessible dans la mesure où son prix reste prohibitif pour les étudiants réunionnais qui ne bénéficient d'aucune bourse de la Commission de l'océan Indien, et s'il entre dans ses intentions de promouvoir, dans les mois et dans les années qui viennent, l'implantation de formations équivalentes à la Réunion.

Texte de la réponse

A ce jour, le ministère de l'éducation nationale n'a pas prévu d'instituer une forme d'aide financière particulière pour permettre aux étudiants réunionnais de se rendre à l'île Maurice pour y suivre un enseignement conduisant au Master of Business Administration. Cependant, selon la stratégie définie dans le domaine des relations internationales par l'université de la Réunion dans son contrat quadriennal de développement (1998 à 2001), le développement des formations mises en place dans le domaine de la gestion des entreprises apparaît comme un axe prioritaire. Pour mener à bien cette action, l'université de la Réunion s'appuiera sur les formations dispensées par son Institut d'administration des entreprises (IAE) et, par ailleurs, mettra en oeuvre la délivrance du grade de « mastaire » afin d'améliorer la lisibilité internationale de ses diplômes nationaux dans le sud-ouest de l'océan Indien.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49960

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4642

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6063